

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'HYERES LES PALMIERS

**PORTS de PLAISANCE
d'HYERES**

**Représentants qualifiés
au Conseil d'Exploitation**

Modificatif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2221-1 à L. 2221-20 et R. 2221-1 à R. 2221-99,

VU le Décret N° 2001-184 du 23 Février 2001, relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie Réglementaire du Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°37 du 29 septembre 2023 du Conseil Municipal créant la Régie à autonomie financière des Ports de Plaisance d'Hyères chargée de l'exploitation des ports Saint-Pierre, l'Ayguade, La Capte, Auguier et Le Niel,

VU l'arrêté de délégation n° 1914 du 13 octobre 2023 autorisant M. Jean-Luc BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Îles à signer tous les documents, dossiers et pièces relatifs à ses diverses délégations,

VU la délibération N°55 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2023 désignant comme membres du conseil d'exploitation les représentants qualifiés dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques suivants : les présidents ou les représentants respectifs de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-Environnement, de la Fédération Régionale des Activités Nautiques-Pêche-Plaisance PACA, de l'Association des Usagers du Port d'HYERES, de l'Association Nautique du Port de L'AYGUADE, de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers du Port de LA CAPTE- LES PESQUIERS, de l'Association Nautique de Port AUGUIER, de l'Association des Amis du Niel et de l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme,

VU l'avis des Conseils Portuaires des ports SAINT-PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER et LE NIEL en date des 27 novembre 2023,

VU l'avis des Conseils d'Exploitation des Ports d'HYERES en date du 1er décembre 2023,

VU l'arrêté N°36 du 11 janvier 2024 nommant les représentants titulaires et suppléants des différentes associations conformément à la délibération N°55 du 8 décembre 2023,

VU la lettre de démission de Monsieur Raymond DUNAND ,
représentant suppléant de l'Association des Amis du Niel,

VU le courrier de cette même association désignant un nouveau membre
suppléant en la personne de Mme Fabienne MICHEL,

CONSIDERANT qu'il convient de nommer un nouveau membre
suppléant de l'Association des Amis du Niel pour siéger au Conseil
d'Exploitation de la régie à autonomie financière des Ports de Plaisance
d'Hyères,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'alinéa 7 de l'article 2 de l'arrêté n° 36 du 11 janvier 2024 est modifié comme suit :

Association des amis du NIEL :

- Membre suppléant : Mme Fabienne MICHEL.

ARTICLE 2 : Les autres représentants titulaires ou suppléants, désignés par arrêté n° 36 du 11 janvier 2024, restent inchangés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur du Service des Ports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Publié le **17 JUIN 2024**

Fait à HYERES les PALMIERS le, **17 JUIN 2024**

Par délégation,
L'Adjoint Délégué aux Ports, Plages et Iles,


Jean-Luc BRUNEL.

